



Fiche descriptive de formation

Intitulé de la formation et formateurs : « Le fonctionnement associatif et les responsabilités des dirigeants ».

Date(s) et Horaires :

- 6 octobre 2025 (en distanciel) – 17h à 20h30
- 9 octobre 2025 (en distanciel) – 17h à 20h30

Durée : 7 heures

Lieu : 20 Avenue Didier Daurat, 31400 Toulouse

Tarif : 60 €

(Pour toute prise en charge par l'AFDAS, veuillez-contacter le CDOS 31).

Objectifs pédagogiques : La formation doit permettre aux participants de :

- Mobiliser les ressources juridiques adéquates**
- Établir un fonctionnement associatif démocratique**
- Distinguer les responsabilités disciplinaire, civiles et pénale**
- Limiter les risques d'engagement de la responsabilité des personnes physiques et morales**
- Identifier les assurances nécessaires à leur activité**

Objectifs de la formation : À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Connaître et hiérarchiser les textes de droit encadrant le fonctionnement de leur association**
- Différencier les statuts et le règlement intérieur**
- Maîtriser les bonnes pratiques d'organisation d'une assemblée générale**
- Distinguer les responsabilités contractuelles et extracontractuelles**
- Respecter les obligations incombant à un club**
- Prévenir les risques générés par leur activité**
- Garantir la sécurité des personnes et des biens**

Méthodes pédagogiques :

CDOS Haute Garonne
20 Avenue Didier Daurat
31400 Toulouse
<https://cdos31.org>



Contact :
Norbert.endtz@cdos31.org
06 12 71 98 55

- Jeu de cartes sur les infractions à caractère sexuel
- Étude d'articles de presse
- Étude de cas et mises en situation
- Échanges entre les participants et avec le formateur
- Témoignages

Public concerné et prérequis¹ : Cette formation s'adresse aux bénévoles et aux salariés des associations sportives. Il s'agit d'une formation destinée aux entraîneurs et personnes au contact des athlètes. Le nombre de stagiaires est limité à 16.

Prérequis : être au contact des athlètes

Programme :

1^{ère} journée :

Accueil : Tour de table, présentation des attentes des participants et positionnement sur les objectifs pédagogiques.

I – Introduction au droit du sport

A / L'encadrement juridique du sport en France

B / La hiérarchie des normes applicable à une association sportive

II – Le fonctionnement associatif

A / Les documents associatifs

B / La gouvernance démocratique

2^{ème} journée :

III – Les responsabilités dans le sport

A / La justice sportive

B / Les différents types de responsabilité

IV – Les assurances dans le sport

A / Les assurances obligatoires

B / Les assurances facultatives

Modalités d'inscription et délais d'accès : L'inscription se fait en ligne sur le site du CDOS 31 à la page formation <https://cdos31.org/formations/> ou directement via le formulaire

¹ Les prérequis sont les préalables nécessaires ou indispensables pour bénéficier d'une prestation déterminée. L'absence de prérequis doit être mentionnée.

google :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScyL2jRTMGK9IGgpgl9TuVU6NdNwoEiAqJ_QpQ0rWzwJhukg/viewform?usp=dialog

Il est également possible de s'inscrire en appelant le CDOS 31 au 05 61 67 17 44 ou au 06 12 71 98 55.

L'inscription doit se faire au plus tard 72 heures avant le début de la formation.

Contacts : Pour toute information complémentaire veuillez-vous rendre sur le site internet du CDOS 31 (<https://cdos31.org>) ou vous adresser au responsable de l'organisme de formation par téléphone au 06 12 71 98 55 ou par mail à l'adresse norbert.endtz@cdos31.org

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation :

- Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre :

La formation est réalisée en présentiel. Le formateur mobilise différentes méthodes pédagogiques, pratiques et théoriques, pour permettre au stagiaire d'acquérir les compétences visées.

La pédagogie utilisée par le formateur est adaptée au niveau des stagiaires.

Les méthodes « magistrales »² et « démonstratives »³ sont privilégiées pour l'apprentissage des stagiaires débutants.

Dans tous les cas, les méthodes « maïeutiques »⁴ et « expérientielles »⁵ sont utilisées pour répondre aux exigences d'application pratique des savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Les moyens matériels mis à disposition du formateur par l'organisme de formation sont :

- Une grande salle pour réaliser les cours théoriques et les exercices pratiques ;
- Un écran géant pour la projection de contenus ;
- Un tableau ou paperboard.

Le matériel nécessaire sera mis à disposition.

- Modalités d'évaluation :

² La méthode magistrale correspond à la transmission des connaissances par le formateur au stagiaire sous la forme d'un exposé.

³ La méthode démonstrative correspond à la présentation d'une opération par le formateur en montrant chacune des étapes de réalisation au stagiaire. Ce dernier apprend en reproduisant les mêmes gestes que le formateur.

⁴ La méthode maïeutique correspond à un questionnement du formateur qui va amener le stagiaire à construire lui-même ses propres connaissances en établissant des liens entre les différents éléments.

⁵ La méthode expérientielle repose sur le fait qu'un stagiaire ne peut acquérir des connaissances que s'il agit et se trompe. Il s'agit d'un apprentissage en conditions réelles.

La formation comporte :

- Des évaluations formatives tout au long de la formation ;
- Une évaluation certificative sur un cas concret en fin de formation (mise en situation).

Auto positionnement des stagiaires par rapport à l'atteinte des objectifs à l'entrée et à la sortie de la formation + Enquête de satisfaction.

- **Sanction de la formation :**

La réalisation de la formation est sanctionnée par la délivrance d'un **certificat de réalisation de formation**.

Ce certificat atteste de l'acquisition des compétences visées par la formation.

Ce certificat est délivré aux personnes qui ont **participé à toutes les phases de la formation**, et **participé une fois au moins à une activité d'application** (cas concret, exercice de simulation).

Modalités d'accueil :

- **Horaires d'ouverture :**

Le bâtiment est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

- **Accessibilité :**

Pour vous rendre au 20 Avenue Didier Daurat vous pouvez prendre les lignes de bus suivants :

- Ligne N°37, descendre à l'arrêt Védrières
- Ligne N°9, descendre à l'arrêt Lafaurie puis terminer à pied par la route de Revel et l'avenue Didier Daurat
- Ligne N°80 ou N°78, descendre à l'arrêt Clément Ader puis terminer à pied par l'avenue Didier Daurat
- Ligne N°23, descendre à l'arrêt Armentières puis terminer à pied par la Rue Jules Védrières et Avenue Didier Daurat

L'entrée se fait par la porte principale située à l'avant du bâtiment.

La formation a lieu au 2^{ème} étage (accessible par l'ascenseur) dans les locaux du CDOS 31 dans « salle de formation ».

- **Restauration :**



Une salle de restauration, équipée d'un four et d'un micro-onde, est mise à disposition des stagiaires et formateurs.

Plusieurs restaurants sont également accessibles rapidement depuis les locaux du CDOS.

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : Pour plus de renseignements, contactez la référente handicap :

Loïs LALOUX : Téléphone : 06 67 88 67 71 / Mail : lois.laloux@cdos31.org

- Accessibilité :

Le lieu de la formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Veuillez contacter le personnel référent pour lui indiquer votre heure d'arrivée afin qu'il soit présent pour vous ouvrir la porte.

Les sanitaires respectent les normes en vigueur d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

- Modalités pédagogiques :

Veuillez contacter le personnel référent pour lui indiquer le type de handicap dont vous êtes porteur (sensoriel (visuel, auditif), moteur...) afin de permettre au formateur d'adapter la formation et d'aménager le parcours.

Indicateurs de résultats :

Une formation sur ce sujet – 3 stagiaires formés

- Nombre de stagiaires en moyenne : 3
- Taux de satisfaction des stagiaires : 76%
- Taux d'abandon : 0 %
- Taux d'obtention du certificat : 100 %
- Taux d'interruption en cours de formation : 0 %

Effectif : 8 à 20 personnes.

Le CDOS 31 se réserve le droit d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant.

Équivalences : Cette formation n'a pas d'équivalence avec un diplôme ou un titre inscrit au registre national des certifications professionnelles (RNCP) ou au registre spécifique (RS).